

PROJET PEDAGOGIQUE

Commune de
SALOME

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE 2018 / 2019

(Garderies - Pause méridienne)



SOMMAIRE :

- I. Contexte et implantation**
- II. Les intentions éducatives**
- III. Fonctionnement**
 - 1. La garderie
 - 2. La pause méridienne
- IV. Les objectifs éducatifs**
- V. L'équipe d'encadrement**
- VI. Règlement du fonctionnement des services**
- VII. La sécurité**
- VIII. Gestion des activités**

ANNEXES :

- Respecter les rythmes de vie de chaque enfant
- Quelques conseils concernant les attitudes de l'animateur
- Comment créer un cadre favorisant des activités riches et variées

I. Contexte et implantation :

Présentation :

La commune de Salomé est un village se situant dans le département du Nord (59), dans le secteur des Weppes, faisant parti de la Métropole Européenne de Lille (MEL) Village de 2981 habitant (Recensement 2010), qui se trouve à proximité de grandes villes telles que Lens, Béthune ou Lille.

Salomé est dotée d'un groupe scolaire composé de

- Deux écoles :
 - Ecole Maternelle : La Buissonnière
 - Ecole Elémentaire : Pierre Mendès France
- Un restaurant scolaire.
- Une garderie.

Le public :

Les enfants accueillis sont âgés de 3 à 11 ans, il est possible d'avoir des enfants à partir de 2 ans en fonction des places disponibles au sein de l'école maternelle. Ils proviennent essentiellement de Salomé, les autres enfants sont issus des villes et villages environnant.

II. Les intentions éducatives

Le projet éducatif de la commune est écrit pour une durée de 4 ans.

Il est à disposition de chacun par simple demande au sein de la mairie à tout moment de l'année, ou auprès du directeur de l'accueil de loisirs durant ses périodes de fonctionnement.

L'objectif principal de la commune via son projet éducatif est l'apprentissage de la citoyenneté par l'intermédiaire d'activités ludiques.

En partant de ce dernier, plusieurs objectifs plus précis sont annoncés :

- **Favoriser le développement de cet être**
 - *Dans son rapport à lui-même*
 - *Dans son rapport aux autres*
 - *Dans son rapport à l'environnement local*
- **Apprendre à être autonome**
- **Amener l'enfant à découvrir des pratiques variées**
- **Développer et exprimer le « sens » donné aux activités.**

Le projet éducatif développe également les moyens mis à disposition pour l'organisation des accueils de loisirs, son fonctionnement global et intègre des notions de sécurité.

III. Fonctionnement :

En fonction du moment de la journée, les enfants sont accueillis dans différents espaces du groupe scolaire ou à proximité.

1. GARDERIE :

Garderie du Matin : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 6h30 à 8h30

Garderie du soir : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 16h30 à 18h30

L'accueil s'effectue directement dans le groupe scolaire où une garderie est aménagée aux besoins de l'enfant.

Les animateurs accompagnent les enfants dans la réalisation d'activités manuelles, dans la découverte de jeux de société ou les dirigent vers des jeux d'imagination dans les espaces aménagés (coin cuisine, coin garage, coin poupées...)

L'équipe d'animation doit transformer la garderie en lieu de vie quotidienne et d'échange. Sachant que le jeu est la principale activité de l'enfant, c'est en jouant que l'enfant découvre le monde et les possibilités d'agir sur lui.

L'imaginaire est un moteur important du développement cognitif du jeune enfant. Le jeu, les activités d'expression le favorisent. Le livre doit y trouver sa place !

Il ne doit pas y avoir de coupures artificielles entre les activités de la vie quotidienne et les autres. Il n'y pas d'activités nobles et d'activités secondaires. Elles ont toutes une grande importance pour le développement du jeune enfant.

2. PAUSE MERIDIENNE :

La pause méridienne est organisée de 11h30 à 13h30, les repas s'effectuent dans le restaurant scolaire en plusieurs services :

Maternelle	Primaire
11h40 – 12h45: Petite et Moyenne Section	11h40 – 12h10 : 1 ^{er} Service
12h30 – 13h20 : Grande Section	12h10 – 12h40 : 2 ^{ème} service
	12h40 – 13h10 : 3 ^{ème} service

Avant ou après leur service de restauration les enfants scolarisés en maternelle sont accueillis dans l'école maternelle pouvant exploiter la cour de l'école, les toilettes et la salle de jeux.

Les enfants scolarisés en primaire sont accueillis dans l'école primaire pouvant exploiter également leur cour, les toilettes et l'espace de la garderie où sont proposées les activités du temps méridien (activités facturées sous réserve d'inscription). Un planning est affiché en début de semaine avec le roulement des services en fonction des classes.

Nous voulons faire du repas un moment convivial, de calme et de détente. La nourriture est de qualité, équilibré, et bien présentée. Chacun enfant est invité à goûter. Les enfants participent au débarrassage et nettoyage de la table.

Nous souhaitons également que le repas soit aussi un moment d'éducation à la santé (soin et hygiène, se laver les mains avant le repas, après les toilettes ... prise de conscience de l'intérêt de manger équilibrer.

IV. Les objectifs pédagogiques

Les activités proposées durant nos accueils de loisirs doivent être proposés en accord avec ces objectifs pédagogiques dans un cadre ludique et bienveillant dans avec l'ambition de respecter le projet éducatif de la municipalité

OE 1 : Favoriser le développement de cet être

OP 1 : Etre à l'écoute des différents besoins des enfants et s'y adapter

OP 2 : Gérer les diverses émotions de l'enfant, l'accompagner à travers celles-ci

OP 3 : Transmettre des notions de respect à l'enfant vis-à-vis de soi et des autres, en favorisant le vivre ensemble

OP 4 : Permettre à l'enfant de pouvoir exprimer ses propres choix, ses motivations et ses envies.

OE 2 : Apprendre à être autonome

OP 5 : Tenir compte du rythme de chaque enfant

OP 6 : Favoriser l'accompagnement et l'entraide au sein du groupe

OP 7 : Amener des activités avec des prises d'initiatives

OP 8 : Coordonner des temps de jeux en autonomie

OP 9 : Responsabiliser les enfants

OP 10 : Transmettre les différentes règles d'hygiène du quotidien.

OE 3 : Amener l'enfant à découvrir des pratiques variées

OP 11 : Préparer des animations dans des domaines différents

OP 12 : Motiver l'enfant à explorer de nouvelles techniques

OE 4 : Développer et exprimer le « sens » donné aux activités

OP 13 : Favoriser le développement de certaines capacités (motricité fine, observation...)

OP 11 : Créer une ambiance favorable à l'épanouissement et amusement.



V. L'équipe d'encadrement :

La mise en place des activités périscolaire est organisée suivant cet organigramme

Monsieur le Maire Mr CANESSE Pierre	
L'adjointe à la jeunesse Mme LAVOISY Angélique	Le DGS Mr PEZZULLA Domenico
Le responsable Jeunesse – BPJEPS Mr SAILLIER Kevin	
L'équipe d'animation	
ATSEM	Animateurs périscolaires

Le responsable Jeunesse a pour fonction :

- Animation de l'équipe,
- Gestion financière, matérielle et administrative,
- Relations avec les différents partenaires,
- Relation avec les familles,
- Formation des animateurs, suivi et validation des animateurs stagiaires,
- Garant de la sécurité physique, morale et affective,
- Garant de la mise en œuvre du projet pédagogique et rend compte de son travail lors des réunions hebdomadaires.

L'équipe d'animation a pour fonction :

- Animations des différents moments de la journée,
- Accueil des enfants,
- Préparation des activités, la mise en place et le rangement,
- Garant de la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant,
- Garant du respect des lieux, du matériel et ainsi que l'application des règles de vie,
- La mise en œuvre du projet pédagogique et des projets d'activités,
- Participations active aux différentes réunions (préparation, évaluation, bilan).

Les activités périscolaires disposent pour son fonctionnement de :

- 1 Directeur BPJEPS :
- 1 animatrice diplômée BAFD
- 2 Animateurs contractuels
- 2 ATSEM
- 1 Animatrice non diplômé

VI. REGLEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES ET DE RESTAURATION SCOLAIRE

Afin d'accueillir dans les meilleures conditions possible chaque famille a eu en sa possession ce règlement lors de l'inscription aux services périscolaire de l'année :

La commune de Salomé met à votre disposition plusieurs structures dédiées aux enfants.

- **Les accueils périscolaires** (garderie) ont lieu matin et soir pendant les périodes scolaires et extrascolaires.
- **Les activités du temps méridien** interviennent tous les midis et est réservé aux enfants de l'école primaire Pierre Mendès France qui mangent à la cantine sous réserve d'inscription.
- **L'aide aux devoirs** accueille les enfants scolarisés à l'école primaire le lundi, mardi et jeudi.
- **La restauration scolaire** accueille les enfants des écoles primaire et maternelle (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi)

Ces accueils et activités se déroulent **exclusivement** au sein du groupe scolaire

RESERVATIONS, TARIFS ET FACTURATION

- **La garderie** : Réservation mensuelle avec estimation de la tranche horaire de présence avec facturation à la présence réelle
- **Le temps méridien** : Inscription unique valable sur l'ensemble de l'année scolaire avec facturation à la présence réelle.
- **L'aide aux devoirs** : Réservation au mois avec facturation à la présence réelle.
- **La cantine** : Réservation mensuelle ou annuelle, avec règlement en prévisionnel ou prélèvement.

Des modifications de la présence des enfants peuvent être effectuées, à cette fin se rapprocher de la mairie

Tarifs : Ils sont fixés par délibération du conseil municipal annuellement et disponibles sur le site internet et affichés en mairie

Modes de règlement : Chèque, espèce ou prélèvement automatique (dossier à demander en mairie)

En cas d'absence : Pour la cantine, une carence de 24 heures est appliquée en cas d'absence lorsque l'enfant est inscrit, quel qu'en soit le motif. L'annulation des repas suivants est conditionnée à la présentation d'un justificatif médical. Dans le cas contraire les repas réservés et non pris sont facturés.

Tarififications spéciales :

- Un enfant ne pourra se voir refuser d'emblée l'accès à la cantine s'il n'est pas inscrit, sans que les parents ne soient prévenus au préalable. Si l'enfant n'a pas d'autre choix que de manger sans être inscrit, le tarif spécial sera appliqué soit **6.00 €**.

- *Pour éviter l'abus de certains parents, arrivant tardivement rechercher leurs enfants en garderie après l'horaire de fermeture soit 18H30, un prix forfaitaire pour tout quart d'heure supplémentaire entamé, soit : **3 € par enfant**, sera facturé, sauf cas d'urgence justifiée.*

Une facture sera établie en fin de mois, elle reprendra les présences cantine, , garderie, aide aux devoirs et temps méridien sur cette dernière seront déduits les versements déjà effectués

DISCIPLINE – RESPECT - ASSURANCES

Le comportement des enfants doit être correct pour une vie commune agréable tant pour le personnel que pour eux-mêmes.

Sanctions :

Si un enfant a une attitude insolente, désagréable voir violente, des rappels et sanctions à destination de l'enfant seront établis par l'équipe d'animation, puis par le directeur si le comportement ne s'améliore pas. Un avertissement pourra être transmis à l'information des parents et en cas de récidive, l'enfant sera exclu temporairement ou définitivement.

Assurances

La commune, par son contrat "multirisques-garanties" est assurée pour ce qui est de sa compétence, notamment dans le cadre des activités périscolaires en cas de dégâts ou dégradations pouvant être occasionnés à des tiers par les enfants. Il est vivement conseillé aux parents de souscrire une assurance individuelle ou scolaire garantissant les enfants en cas d'accident pouvant leur survenir ou leur incomber.

DIVERS

ALLERGIES/REGIMES

Il est nécessaire de prendre contact avec les services de la mairie afin d'envisager des alternatives. Il convient cependant de savoir qu'il n'est pas toujours possible de fournir des repas spécifiques. Les enfants atteints de troubles de santé d'origine alimentaire ne pourront être inscrits et admis en restauration scolaire municipale que sous les conditions suivantes :

- Mise en place et validation au préalable par les différentes personnes intervenant dans la vie scolaire de l'enfant d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) conformément à la circulaire N° 2001-118 du 25 juin 2001.
- Fourniture par la famille d'un panier repas sur le site de restauration de l'enfant selon un protocole mis en place préalablement.

La Commune se réserve le droit de refuser un enfant atteint de trouble de santé d'origine alimentaire ou autre si elle juge que les conditions d'accueil fixées dans le protocole sont incompatibles avec l'organisation du service de restauration.

VII. La sécurité

La sécurité reste la priorité de l'animateur. C'est avant tout la **sécurité physique** qui est habituellement évoquée et hormis les petits bobos de tous les jours, toute activité organisée devra être soumise aux textes de lois s'y référant. Pour cela, un livret législation (instructions départementales) sera à disposition auprès du directeur.

Néanmoins, il est du devoir de l'animateur, tel que le stipule le bon sens, le goût du travail bien fait et de la responsabilité pénale, d'**aller à l'information**.

Il existe une sécurité un peu plus oubliée et qui peut dévier vers une maltraitance psychologique : c'est la **sécurité affective**.

En effet, le harcèlement du jeune pendant les temps périscolaires, car n'oublions pas que c'est une coupure au sein de sa journée d'école, peut lui donner l'impression d'être opprimé. Il en va de même pour les jeux où il pourrait se trouver en position dégradante ou être moqué par ses camarades.

Enfin, la **sécurité morale** doit être préservée. Il s'agit de tout ce qui va à l'encontre de la religion, les préjugés et autres idées reçues ou l'idéologie des parents. En effet, l'éducation inculquée par ces derniers ne doit pas être remise en cause par l'animateur. Chaque famille a sa façon d'amener l'enfant à devenir le citoyen de demain. Notre rôle est d'amener l'enfant à vivre au sein d'une collectivité qui respecte les différentes cultures dont celle du milieu social.

Pour ne pas mettre l'enfant en situation d'échec, il faut :

- Favoriser les activités en groupe, les jeux d'équipe et connaître les variantes ainsi que les axer vers le principe des jeux de coopération.
- Mettre en valeur les qualités de chacun
- Travailler les activités en lien avec différentes cultures

VIII. Gestion des activités

Rappel pour les maternels: L'enfant âgé de 3 à 6 ans a un temps d'attention de l'ordre de 20 à 30 minutes. Ainsi les animateurs veillent à changer d'activités dès les premiers signes d'ennui voire même avant.

Les animateurs veillent à proposer des activités innovantes, diversifiées et ludiques adaptées à chaque tranche d'âge.

Les coins aménagés :

L'enfant a la possibilité de s'amuser selon son souhait dans un lieu sécurisé

L'animateur doit l'accompagner et participe au jeu si l'enfant en montre le désir. Il veille à ce qu'aucun enfant ne soit à l'écart, auquel cas il lui propose un jeu.

Les activités de création :

L'enfant a la possibilité d'acquérir des nouvelles techniques, il réalise des produits concrets (marionnettes, mobiles...) ou abstraits (spectacle...)

L'animateur doit préparer son matériel avant l'activité, il doit connaître les étapes de réalisation et si possible présenter un produit fini (prototype). Il assiste l'enfant pour certaines opérations à motricité fine.

Les jeux collectifs :

Dans ce jeu, l'enfant joue avec les autres, avec les mêmes règles mais pas forcément en équipe. Le jeu doit répondre aux possibilités de l'enfant

En fonction de l'âge on organise des jeux avec stratégie d'équipe ou on se limite à de la coopération simple et guidée par l'animateur.

L'animateur va introduire le jeu de façon motivante, claire et précise, l'exemple est souvent le moyen le plus clair pour expliquer.

Il veille à ce que tous ont compris, il assure la sécurité de l'enfant.

Les activités spécifiques :

Ces activités sont proposées par des professionnels.

L'animateur est présent pour l'accompagnement, il veille à la sécurité, s'assure du diplôme de l'intervenant. Il rassure l'enfant et l'aide en cas de difficulté.

Les jeux d'expression :

L'enfant va vivre, écouter, chanter une histoire, un conte. Il peut être spectateur ou acteur selon les propositions.

L'animateur va créer le climat stimulant pour l'enfant, il mettra en place des déguisements, il travaille surtout sur l'imaginaire.

Annexe 1 :

Respecter les rythmes de vie de chaque enfant

Besoin d'autonomie.

Si cette séparation est bien vécue, elle va représenter pour l'enfant une occasion de grandir, de conquérir une plus grande autonomie.

Le rôle de l'équipe d'encadrement va être d'accompagner l'enfant dans cette conquête, en créant un cadre où il pourra petit à petit réussir à se débrouiller seul. Nous insistons sur cette progression lente : il ne s'agit pas de plonger l'enfant dans le « grand bain de l'autonomie », source d'insécurité tant physique qu'affective.

Besoin de repos, respect des rythmes individuels.

Chaque enfant a des rythmes qui lui sont spécifiques. En aucun cas, les contraintes de la collectivité ne doivent l'emporter sur le respect de ses rythmes.

C'est à la structure à s'adapter à chaque enfant et non l'inverse.

Les besoins de repos de temps calmes sont importants chez les jeunes. Il ne s'agit pas d'une perte de temps, ils permettent le bon développement de l'enfant (maturation du système nerveux, production de l'hormone de croissance, récupération physiques ...).

L'accueil doit être organisé de façon à répondre au besoin de temps de repos de chaque enfant.

Annexe 2 :

Quelques conseils concernant les attitudes de l'animateur

Dans un accueil de loisirs, l'animateur est **responsable** du groupe d'enfants qu'il encadre. Cette sécurité se pose non seulement pendant toutes les activités, mais à tout moment de la journée. L'enfant a besoin de se sentir en sécurité. Il n'est pas prévoyant et il est souvent imprudent.

L'animateur veillera à la sécurité physique, affective et morale de l'enfant.

Attitudes de l'animateur :

- Poser simplement quelques interdictions.
- Mettre en place un climat de confiance.
- Ne pas persécuter l'enfant de l'interdiction, ne pas le dévaloriser.
- Eviter de crier pour faire passer un message, trouver une façon ludique de mettre en place une « charte de vie ».

Précautions à prendre :

- Dans les locaux : repérer les consignes d'incendie, les extincteurs, les sorties de secours.
- S'informer des consignes des parents grâce aux **fiches sanitaires**.
- Vérifier régulièrement les **trousses infirmerie et ne jamais les oublier**.
- **Compter les enfants avant, pendant et après l'activité (aussi pendant l'activité !)**.
- Lors des grands jeux ou événements, ne pas effrayer l'enfant par des décors, des costumes, des attitudes, une mise en scène choquante (adapter selon l'âge).

Pour les activités :

- Intérieures : connaître parfaitement la salle, la vérifier, l'aménager, la décorer et respecter sa propreté.
- Extérieures : connaître le lieu (autorisation si nécessaire), vérifier le terrain et délimiter son aire de jeu.
- Manuelles : expliquer le fonctionnement des outils aux enfants, travailler en petits groupes, nettoyer correctement les outils.
- En bus : un animateur près des portes, un enfant par siège, ouvertures des portes sur le trottoir, repérer les enfants malades (les mettre à l'avant. . .) « possibilité » de chanter pour rendre le transport plus sympathique, un chef de convoi sera désigné lors de la réunion, son rôle : compter les enfants, vérifier que les enfants sont bien installés (place, ceinture, . . .), veiller à la bonne conduite du chauffeur, aux respects des règles de sécurité . . .
- Pédestre : marcher à droite, le groupe est considéré comme un véhicule, un animateur devant et un derrière, pour traverser utiliser les passages piétons (un animateur de chaque côté du passage).

Annexe 3 :

Comment créer un cadre favorisant des activités riches et variées

- Prendre en compte chaque enfant comme un individu à part entière.

En effet, nous reconnaissons pour chacun son histoire personnelles (histoire familiale, migration, relations sociale, environnement ...), et tentons de répondre aux besoins spécifiques de chacun.

- Respecter les rythmes individuels des enfants.

La chronobiologie (étude des rythmes biologiques) nous a appris que chacun avait des rythmes de vie spécifique : temps de sommeil, de repos, d'activités. Prendre en compte le rythme de chacun, c'est adapté notre fonctionnement à chaque enfant, et non demander aux enfants de s'adapter à une structure ne répondant pas à ses besoins.

- Permettre à chaque enfant de se construire des repères.

Notre travail d'éducateur consiste à mettre en place des éléments pour permettre à chacun de se construire ses repères dans le temps, dans l'espace et dans les relations interpersonnelles. La construction de repères fiables est le préalable à une acquisition d'une plus grande autonomie.

- Rendre les enfants acteurs de leurs loisirs.

Nous avons comme visée d'aider les jeunes à se construire une citoyenneté active. Nous pensons en effet que l'apprentissage de la citoyenneté passe par le « faire ensemble », la possibilité de coopérer autour d'un projet où chacun peut trouver sa place.

- Favoriser l'acquisition d'une plus grande autonomie.

Le désir de chaque personne (et notamment des enfants) est de grandir, devenir adulte dans le sens d'être autonome. L'autonomie ne se décrète pas, elle se construit petit à petit, à son rythme (il n'y a pas un âge où on devient autonome. A chaque étape de son enfance puis de son adolescence, on progresse vers d'avantage d'autonomie.

- Permettre aux enfants d'approfondir leurs connaissances de leur environnement afin de se l'approprier.

Le centre de loisirs, espace éducatif à part entière, doit prendre place dans son environnement. Notre objectif n'est pas d'enfermer l'enfant dans un lieu, couper de la vie, mais bien de lui permettre de prendre place dans son environnement, d'en devenir acteur. L'éducation à l'environnement urbain devient essentielle, où la ville, le fait urbain, devient prépondérant. Devenir acteur dans sa commune, c'est se l'approprier, participer à sa transformation, c'est devenir citoyen.

- Reconnaitre la culture d'origine de chaque enfant et lui offrir la possibilité de s'ouvrir à d'autres cultures.

C'est permettre à chaque enfant de vivre sa culture comme une richesse, sans l'enfermer pour autant. Au contraire, nous voulons lui permettre d'aller à la rencontre de l'autre. A une époque où la xénophobie gagne du terrain, notre travail d'éducateur est de promouvoir, au delà du droit à la différence, le partage, l'ouverture, le multiculturel... La laïcité qui est de permettre à chacun de vivre et s'épanouir sans s'enfermer dans un particularisme qui soit culturel, social ou religieux.

- Permettre aux enfants de découvrir et pratiquer des activités répondant à leurs besoins.

Nous favorisons une démarche de projet, où les enfants et les jeunes sont parties prenantes. Nous diversifions au maximum le choix des activités afin de répondre le mieux possible aux besoins de chacun.

- Associer les parents, renforcer les liens avec les familles

Nous considérons en effet, que les parents sont nos partenaires, que notre travail ne peut s'effectuer qu'avec leur participation active, qu'en reconnaissant le rôle des parents dans l'éducation de leurs enfant, nous renforçons le lien social.